



**N° 18.44**  
**ATTRIBUTION MARCHÉ**  
**traitement des Déchets Ménagers**  
**Spéciaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE dix-huit, le 31 octobre  
Le bureau dûment convoqué le 24 octobre 2018  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008  
S'est réuni en session ordinaire au SMND  
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

**PRESENTS :**

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre  
Madame BIDARD Pascale  
Monsieur BERNARD Marc  
Monsieur LOVET Jean-Pierre  
Monsieur BOSCH Jean-Marie  
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

A la suite du marché de services, relatif au transport, au tri et au traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) issus des déchèteries du SMND, la commission d'appel d'offre s'est réunie :

♦ Le mercredi 31 octobre à 14 h 30.

La commission a attribué le marché comme suit :

- Marché attribué à la société SARPI pour un montant annuel estimé à : **120 448.47 € TTC.**

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées  
**HEYRIEUX, le 31 octobre 2018**

Jean-Pierre JOURDAIN,  
Président

